



# La Coopération transfrontalière en Guyane française

Chargé de mission à la MOT (Mission opérationnelle transfrontalière), vous devez présenter à l'Union européenne l'état de la coopération transfrontalière entre la Guyane française et d'une part le Brésil, d'autre part le Suriname. Appuyez-vous sur les documents ci-contre pour mener une recherche qui vous permettra d'approfondir le sujet et de réaliser votre exposé. Vous pouvez notamment explorer les pages Internet dont sont extraits les documents et celles qui sont indiquées en plus au lien suivant :

### Ressources +

→ [hatier-clic.fr/20gt607](http://hatier-clic.fr/20gt607)

### COUP DE POUCE

Vous pouvez suivre le plan suivant.

- I. Les enjeux de la coopération transfrontalière à la frontière guyanaise
- II. Les projets mis en œuvre dans le cadre de cette coopération
- III. Les avancées liées à ces projets et leurs limites

## 1 La santé, domaine de coopération avec le Suriname

« Trois heures et demie de route à l'aller et tout autant au retour. Jusqu'ici, c'est le trajet que devaient faire plusieurs fois par semaine les patients sous dialyse habitant Saint-Laurent-du-Maroni, à la frontière ouest de la Guyane française afin de rejoindre l'hôpital de Cayenne. À partir du 28 janvier 2019, ils n'auront plus à parcourir de telles distances : le Centre hospitalier de l'ouest guyanais (CHOG), à Saint-Laurent-du-Maroni, vient d'emménager dans un édifice neuf de 28 000 m<sup>2</sup>. [...] De nouvelles offres qui bénéficieront aussi aux patients vivant du côté surinamais de la frontière, à Albina ou Moengo, par exemple. [...] Un autre hôpital a été inauguré au Suriname, qui contribuera à désengorger le CHOG. [...] La construction des deux hôpitaux a en partie été financée par l'AFD [...]. Leur ouverture intervient parallèlement aux efforts de coopération engagés depuis 2010 entre la Guyane et le Suriname, pour améliorer l'offre de soins sur ce territoire transfrontalier. »

D'après « Entre la Guyane et le Suriname, la santé n'a pas de frontière », site de l'AFD (Agence Française de Développement), 22 janvier 2019, D.R.

## 2 Guyane française/Suriname : une coopération insuffisante ?

« La France possède encore une frontière dont le tracé n'a pas été totalement fixé sur le terrain : c'est la frontière entre la Guyane française et le Suriname, le long du fleuve Maroni et de ses affluents. Une frontière permet de savoir précisément où s'exerce telle autorité. Elle doit être surveillée car elle peut être le support de trafics. Pour le Maroni, si les pouvoirs publics veulent lutter contre l'orpaillage clandestin et ses conséquences néfastes sur l'environnement, ils doivent pouvoir localiser précisément le territoire sur lequel ils ont autorité. La porosité et la longueur de la frontière rendent impossible, jusqu'à présent, une lutte efficace contre l'immigration clandestine. Enfin, les rives du Maroni sont l'épicentre d'un intense trafic de cocaïne en provenance de Colombie, premier producteur mondial. La police surinamienne, en échange d'une contribution, fermerait les yeux devant les trafics. Côté français, les gendarmes interceptent parfois des pirogues de trafiquants : 1 400 passeurs ont été arrêtés en 2018. La frontière complique le travail de la police qui ne peut poursuivre ses investigations sur la rive gauche du Maroni à cause de la faiblesse de la coopération judiciaire entre les deux pays. La fixation de la frontière devient donc une affaire urgente de sécurité et de santé publiques. »

D'après P. Blancodini : « La frontière Suriname – Guyane française : géopolitique d'un tracé qui reste à fixer », geoconfluences.ens-lyon.fr, 2 octobre 2019.



# La Coopération transfrontalière en Guyane française

Chargé de mission à la MOT (Mission opérationnelle transfrontalière), vous devez présenter à l'Union européenne l'état de la coopération transfrontalière entre la Guyane française et d'une part le Brésil, d'autre part le Suriname. Appuyez-vous sur les documents ci-contre pour mener une recherche qui vous permettra d'approfondir le sujet et de réaliser votre exposé. Vous pouvez notamment explorer les pages Internet dont sont extraits les documents et celles qui sont indiquées en plus au lien suivant :

### Ressources +

→ [hatier-clic.fr/20gt607](http://hatier-clic.fr/20gt607)

### COUP DE POUCE

Vous pouvez suivre le plan suivant.

- I. Les enjeux de la coopération transfrontalière à la frontière guyanaise
- II. Les projets mis en œuvre dans le cadre de cette coopération
- III. Les avancées liées à ces projets et leurs limites

## 1 La santé, domaine de coopération avec le Suriname

« Trois heures et demie de route à l'aller et tout autant au retour. Jusqu'ici, c'est le trajet que devaient faire plusieurs fois par semaine les patients sous dialyse habitant Saint-Laurent-du-Maroni, à la frontière ouest de la Guyane française afin de rejoindre l'hôpital de Cayenne. À partir du 28 janvier 2019, ils n'auront plus à parcourir de telles distances : le Centre hospitalier de l'ouest guyanais (CHOG), à Saint-Laurent-du-Maroni, vient d'emménager dans un édifice neuf de 28 000 m<sup>2</sup>. [...] De nouvelles offres qui bénéficieront aussi aux patients vivant du côté surinamais de la frontière, à Albina ou Moengo, par exemple. [...] Un autre hôpital a été inauguré au Suriname, qui contribuera à désengorger le CHOG. [...] La construction des deux hôpitaux a en partie été financée par l'AFD [...]. Leur ouverture intervient parallèlement aux efforts de coopération engagés depuis 2010 entre la Guyane et le Suriname, pour améliorer l'offre de soins sur ce territoire transfrontalier. »

D'après « Entre la Guyane et le Suriname, la santé n'a pas de frontière », site de l'AFD (Agence Française de Développement), 22 janvier 2019, D.R.

## 2 Guyane française/Suriname : une coopération insuffisante ?

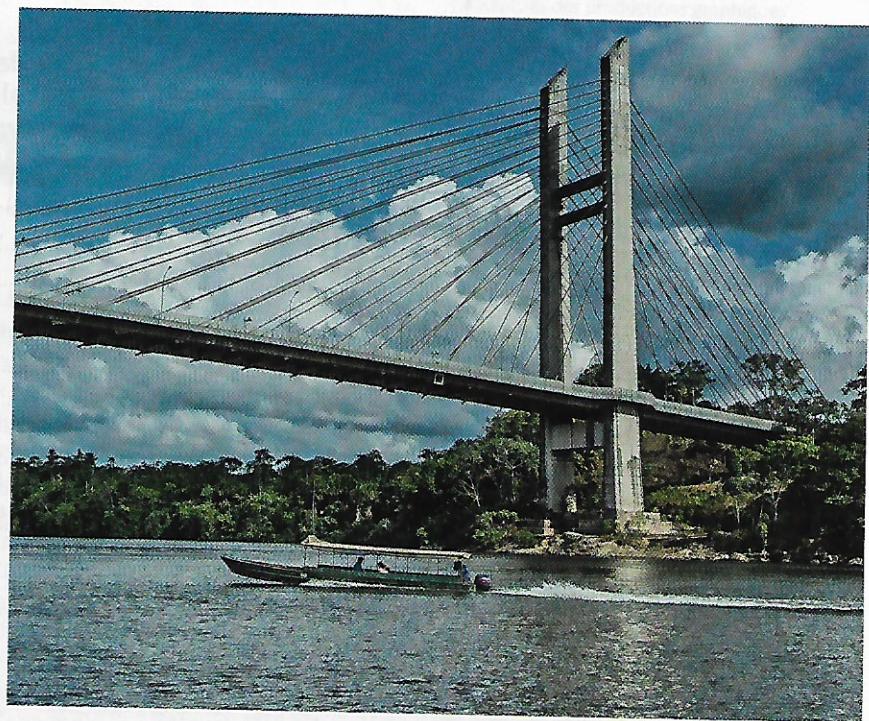
« La France possède encore une frontière dont le tracé n'a pas été totalement fixé sur le terrain : c'est la frontière entre la Guyane française et le Suriname, le long du fleuve Maroni et de ses affluents. Une frontière permet de savoir précisément où s'exerce telle autorité. Elle doit être surveillée car elle peut être le support de trafics. Pour le Maroni, si les pouvoirs publics veulent lutter contre l'orpaillage clandestin et ses conséquences néfastes sur l'environnement, ils doivent pouvoir localiser précisément le territoire sur lequel ils ont autorité. La porosité et la longueur de la frontière rendent impossible, jusqu'à présent, une lutte efficace contre l'immigration clandestine. Enfin, les rives du Maroni sont l'épicentre d'un intense trafic de cocaïne en provenance de Colombie, premier producteur mondial. La police surinamienne, en échange d'une contribution, fermerait les yeux devant les trafics. Côté français, les gendarmes interceptent parfois des pirogues de trafiquants : 1 400 passeurs ont été arrêtés en 2018. La frontière complique le travail de la police qui ne peut poursuivre ses investigations sur la rive gauche du Maroni à cause de la faiblesse de la coopération judiciaire entre les deux pays. La fixation de la frontière devient donc une affaire urgente de sécurité et de santé publiques. »

D'après P. Blancodini : « La frontière Suriname – Guyane française : géopolitique d'un tracé qui reste à fixer », geoconfluences.ens-lyon.fr, 2 octobre 2019.

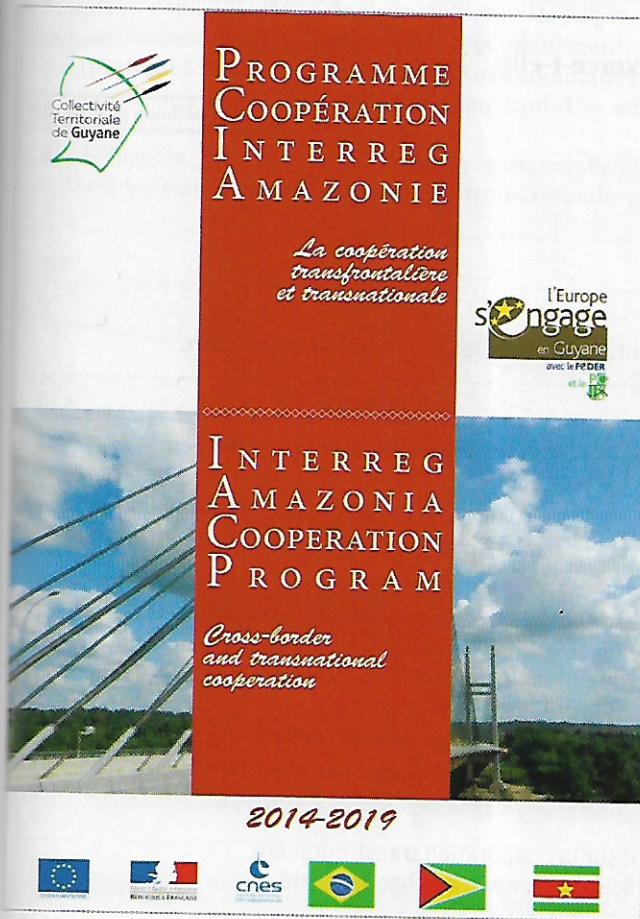
### 3 Le pont sur l'Oyapock (2017), la coopération transfrontalière avec le Brésil, enjeu commercial

Le Brésil reconnaît le pont de l'Oyapock comme poste douanier, ce qui rend possible l'importation et l'exportation de marchandises. En théorie, mais en pratique, le parking des poids lourds est vide sauf ce jour-là, ces deux bus, qui attendent d'être exportés vers le Surinam, via la Guyane. La voie dédiée aux camions est déserte, les poids lourds ne sont pas autorisés sur le pont. Les douaniers brésiliens sont installés depuis novembre dans des locaux neufs mais ils n'ont toujours pas de marchandises à dédouaner. Selon Edmilson Santos Goncalves Junior, auditeur fiscal de la Douane Fédérale du Brésil : "Pour rendre possible ces échanges internationaux, il faut une application de l'accord entre la France et le Brésil sur le transport de marchandises, mais ce n'est pas encore le cas". La plupart des échanges commerciaux se font toujours via la pirogue. "Il y a beaucoup de commerçants qui sont prêts à exporter..." »

D'après L. Marot, « Pont de l'Oyapock : une mise en service laborieuse qui nuit aux échanges commerciaux », [la1ere.francetvinfo.fr](http://la1ere.francetvinfo.fr), 8 avril 2019.



### 4 L'Europe s'engage : le programme Amazonie



#### POINT MÉTHODE : réaliser un diaporama

- Diapositive 1 : tapez le titre de l'exposé, et ajoutez une illustration, qui peut être par exemple une carte permettant de localiser le territoire concerné par votre exposé.



- Diapositive 2 : présentez la problématique et le plan détaillé.
- Les différentes parties et sous-parties du plan doivent apparaître dans les diapositives progressivement au fur et à mesure de l'exposé.
- Chaque document du diaporama est accompagné d'un titre court, mettant en évidence son lien avec le sujet de l'exposé. Sa source doit apparaître. Toutes les cartes doivent avoir une légende.
- Chaque diapositive contient au plus 2 documents.